

N°2017-12-15

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2017

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n°2017-12-01 et 02) et

M. Philippe BAUD, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 08), Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09 – pouvoir Mme Sonia BRAU), M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, Mme Carmise ZENON, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,
Mme Stéphanie BANCAL a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothee BILGER,
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Patrice PANNETIER,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoit de SAINT-SERNIN,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
M. Philippe BRILLAULT,
M. Jean-Marie CLERMONT,
Mme Karin LE MENE,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,
Mme Magali LAMIR
Mme Corinne BEBIN,
M. François-Xavier BELLAMY,
M. François LAMBERT,
M. Erik LINQUIER,

Secrétaire de séance : **Mme Sonia BRAU**

Date de convocation : 28 novembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 6 décembre 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : **Accueil du pôle art dramatique du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles au théâtre Montansier.**

Convention de mise à disposition de locaux et de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la ville de Versailles et le futur délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du théâtre.

□ **M. Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-II-5° ;

Vu la délibération n° 2013-04-12 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc initiant la mise à disposition de locaux du Théâtre Montansier pour y accueillir le pôle art dramatique du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles pour une durée de cinq ans ;

Vu la délibération n° 2017.04.46 du Conseil municipal de Versailles du 20 avril 2017 approuvant le principe du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du théâtre Montansier de la Ville ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission culture et sports.

- Depuis juin 2013 et dans le cadre de la délégation de service public (DSP) que la ville de Versailles a mise en place pour la gestion et l'exploitation du théâtre Montansier, le pôle d'enseignement de l'art dramatique du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles est accueilli dans les locaux du théâtre historique.

En plus de la formation hebdomadaire dispensée par l'équipe pédagogique du CRR, le délégataire assure la transmission de savoir-faire artistiques, techniques et administratifs propres à l'activité et à la programmation du théâtre Montansier. Aussi, divers partenariats pédagogiques et de création naissent au fil de l'année autour de la programmation et des artistes invités. Ensemble, la ville de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le délégataire renouent ainsi avec la tradition de « théâtre école » du théâtre Montansier.

- La ville de Versailles est en train de renouveler la DSP du théâtre Montansier qui prendra effet à compter du 1^{er} juin 2018, pour une période de cinq ans. Fortes de la première expérience, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Ville ont enrichi le cahier des charges soumis aux candidats à la DSP pour l'accueil du pôle art dramatique. Les évolutions portent sur les modalités et horaires d'accès aux locaux dédiés, au plateau et à la salle de répétition du théâtre. Le montant du remboursement de charges a été revu conformément à l'inflation, soit 24 305 € HT par an. Il convient, par ailleurs, de faire désormais apparaître la TVA au titre du rescrit fiscal formulé par la Ville et relatif à l'assujettissement de la subvention versée par celle-ci au délégataire.

En vue de cette évolution de la DSP à venir, il convient, dès à présent, d'approuver une nouvelle convention de mise à disposition et de partenariat avec la ville de Versailles et le nouveau délégataire qui sera désigné par la Ville au premier trimestre 2018, pour la durée du nouveau contrat de DSP.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

Le Conseil communautaire décide :

- 1) d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux et de partenariat à intervenir entre la ville de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le futur délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du théâtre Montansier de Versailles, en vue de l'accueil du pôle art dramatique du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles au sein du théâtre ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant ;
- 3) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération au chapitre 011 « charges à caractère général » ; nature 62875 « remboursement de frais aux communes membres du GFP ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services

Plateforme **Contrôle de Légalité**
ixBUS[®] **Compte-rendu d'horodatage de**
l'acte n° : 2017-12-15

Résumé de l'acte : Accueil du pôle art dramatique du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) ...

Date de décision : 05/12/2017

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 11/12/2017 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20171205-2017-12-15-DE

Pièces jointes :

2017-12-15 - Pôle art dramatique - convention de mise à disposition de locaux Théâtre Montansier.pdf

Historique :

11/12/2017 17:09:41	Reçu	Armelle Salvador
11/12/2017 17:11:21	En cours de transmission	
11/12/2017 17:12:16	Transmis en Préfecture	
11/12/2017 17:15:32	Accusé de réception reçu	